

Plainte pour « atteinte à l'intégrité du cadavre »

Un employé du reposoir a déposé plainte contre X pour atteinte à la dignité du cadavre et mise en danger du personnel. Pendant des mois, il dit avoir dénoncé les « dysfonctionnements »



Un ancien employé du reposoir de Nice a déposé plainte. C'est Maître Adrien Verrier qui s'occupe du dossier.

(Photos Sébastien Botella et NM)

Loïc ne dort plus très bien. Il le jure, des « images le hantent ». Toutes les nuits.

Le jeune homme est, d'ailleurs, suivi psychologiquement depuis qu'il est en arrêt maladie. « En juin, j'ai fait établir un certificat médical attestant mon état d'anxiété dû à mon travail et en septembre le CHU m'a annoncé qu'il ne renouvelait pas mon contrat au reposoir »...

Mais pour autant, il a décidé de se battre pour « que cela change ». Pour que son expérience « traumatisante », au sein de la morgue de Nice « serve à quelque chose », dit-il. Pour les défunts. Et pour les employés, affirme le jeune homme.

« Si ça pouvait bouger »

Loïc a choisi la voie judiciaire après avoir essayé le dialogue, « en vain », précise-t-il.

Fin octobre, il a déposé plainte contre X auprès du procureur de la République de Nice, pour « atteinte

à l'intégrité du cadavre et mise en danger ».

Nathalie, une autre ex-employée, lui apporte son témoignage. Elle confirme la quasi-totalité des accusations portées par le jeune homme. Un autre salarié, encore en poste, et qui compte bien conserver son emploi, avoue : « Ce que dit Loïc est vrai, il fait bien de le dénoncer. Si ça pouvait bouger ».

« Indignes, choquantes »

Selon Loïc, les conditions de travail, de conservation des corps, mais aussi les soins apportés aux défunts sont réalisés « la plupart du temps en dehors de toute réglementation » et sans aucune « sécurité ». De plus, il affirme avoir dû régulièrement effectuer des tâches qui n'étaient pas dans sa fiche de poste et pour lesquelles il n'était pas qualifié.

Nathalie évoque, elle aussi, « des conditions indignes, inadaptées et

peu respectueuses ». « Les parents des défunts seraient horrifiés ».

« Des frigos à 13 degrés »

Depuis son embauche en CDD au sein du reposoir, en juillet 2015, Loïc, 30 ans, a remarqué « progressivement » des « dysfonctionnements ». « J'ai d'abord essayé d'en parler à ma chef de service, mais elle répondait toujours c'est comme ça et pas autrement ».

Au début, assure-t-il, Loïc se cantonnait à la réception des familles, à l'assistance à autopsie, et au transport des corps.

Les premiers problèmes seraient, alors, apparus. « Les caissons de transports, adaptés à l'adulte, n'étaient pas adéquats pour les bébés. On devait les caler par terre à l'avant du véhicule, comme un vulgaire sac de courses. Ou coincés entre le levier de vitesse et le siège passager ».

À chaque fois, certifie-t-il, la même

réponse : « On n'a pas les moyens d'avoir un caisson pour les bébés ». Pire, selon lui, « les bébés morts sont entassés dans le casier n° 41 du frigo. Les uns sur les autres. Sans humanité. Cela pouvait les déformer et ils n'étaient plus présentables pour les familles ».

Loïc évoque, aussi, les toilettes de défunts qui se sont mal passées. « Une fois, on m'a demandé de mettre un sac-poubelle sur la tête d'un jeune homme mort pour empêcher les écoulements de sang. Il avait mon âge, je revois constamment cette image ».

Sans oublier, ce jour, où il a dû recoudre, « sans formation », le crâne d'un enfant. « Ils m'ont demandé de le faire, tout seul. Et même pas sur une table d'autopsie : sur un congélateur. Vous imaginez la famille de ce petit bébé si elle avait voulu retirer son bonnet ? »

Loïc affirme encore qu'on lui a demandé d'« enlever un pacemaker

sur un corps, sans que personne ne contrôle rien. Ce n'est pas à nous de le faire mais à un médecin ».

C'était « trop », il a commencé à refuser d'effectuer certaines tâches. « Comment travailler dans ces conditions ? ».

« Les joints de certains frigos sont cassés, j'ai vu la température monter jusqu'à 13 degrés, au lieu des 7 réglementaires. Les cadavres infectieux sont mélangés aux autres. Autre chose : j'ai cherché partout, le reposoir n'a pas de cuve de récupération des fluides. Ça part dans les égouts », conclut Loïc.

« Un sujet tabou »

C'est maître Adrien Verrier qui traite ce délicat dossier. Il demande, d'ailleurs, compte tenu de la proximité du reposoir avec les services de police locaux, à ce que « l'enquête soit confiée à un service hors des Alpes-Maritimes et des départements limitrophes ».

Adrien Verrier commente : « Dans notre société, la mort est un sujet qui reste tabou. Pour autant, la loi considère qu'un être humain décédé a des droits, à commencer par celui de ne pas être atteint dans sa dignité. Il s'agit de respecter son corps, sa mémoire, son histoire, mais aussi ses proches, sa famille. C'est en jugeant le traitement de ses morts que l'on juge une société moderne ».

Par cette plainte, son client, dit-il « peut dénoncer des conditions de traitements de nos défunts totalement révoltantes. Cela doit changer. Ce sont aussi des conditions d'hygiène déplorable et dangereuses pour le personnel hospitalier et pour les familles des défunts que nous avons voulu dénoncer ».

L'avocat conclut : « Nous espérons que par cette plainte que les responsabilités seront pointées et que le CHU puisse prendre toute mesure pour mettre fin à ces pratiques indignes au XXI^e siècle. »

STÉPHANIE GASIGLIA

Reposoir : « Ce ne sont que des allégations calomnieuses »

Le CHU ne souhaite pas, pour le moment, commenter en détail cette plainte, qui ne leur a pas été encore signifiée.

Ils réagissent toutefois : « Ce ne sont que des allégations calomnieuses. Nous savons d'où cela vient. D'ailleurs nous avons fait un signalement au procureur de la République de Nice en juin 2016. C'est une affaire déjà bien connue : ce sont deux agents contractuels non renouvelés, car n'ayant pas donné satisfaction, qui auraient développé en riposte une démarche calomnieuse, avec photos mises en scène et publications sur Facebook ». « Nous ne répondrons à ces allégations que le jour, où, éventuellement, nous serons convoqués par le procureur ».

En revanche, le reposoir a tenu à nous ouvrir ses portes, en présence du chef du service de

médecine légale, le professeur Gérald Quatrehomme et de la cadre du reposoir, Sandrine Salvi.

En toute transparence, ils nous ont fait visiter les locaux. Alors, certes, ils l'avouent, la morgue est vétuste. « Mais cela n'empêche en rien de travailler en respectant les règles de manière très stricte. Cela n'empêche pas d'être aux normes. Je ne vous dis pas que la vétusté n'entraîne pas des problèmes, mais ça n'empêche pas de bien travailler ». Et d'annoncer que très prochainement vont débiter pour 75 000 €.

La fiche de poste ? « Un agent mortuaire est amené à assister un médecin lors d'une autopsie, et cela inclut de retirer un pacemaker. Cela se fait de manière adaptée à l'employé et à ses compétences. Ils doivent pouvoir recoudre,

nettoyer, présenter un défunt »

L'absence de cuve de récupération ? « Il y a un protocole très strict de récupération des Dasri, les déchets d'activités de soins à risques infectieux. Nous mettons des bassines ».

Le transport des bébés ? « Bien sûr nous avons des caissons adaptés ».

Manipulation des cadavres infectieux ? « Quoi qu'il arrive nous appliquons le principe de précautions universelles, car en médecine légale, il est difficile de savoir si le cadavre est infectieux ou non ».

Température des frigos ? « Il suffit de laisser la porte ouverte trois minutes et après de dire que la température n'est pas aux normes, surtout en été. Nous avons des relevés de températures, on a une traçabilité ».